



Association Environnementale Sud Touraine

41, rue de la varenne - 37600 Beaulieu-lès-Loches

E-mail : aest37@orange.fr

Pourquoi vous devez dire NON!... aux éoliennes industrielles

PRESENTATION REUNION LA CHAPELLE BLANCHE le 17/01/17

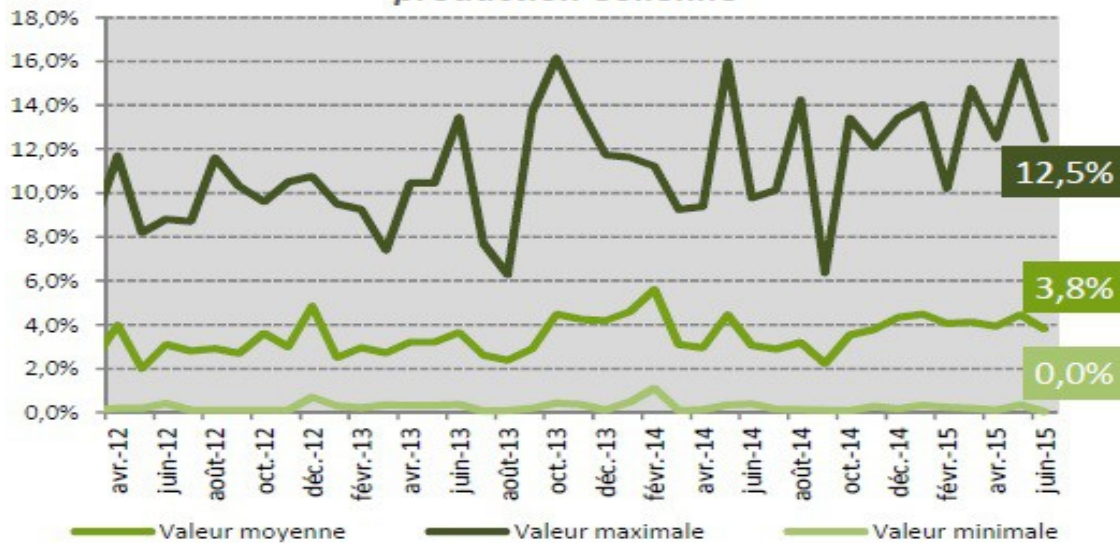
SOMMAIRE

- 1) Le mensonge sur l'efficacité et la nécessité des éoliennes
- 2) Le mensonge sur l'efficacité dans la lutte contre le CO²
- 3) Des conditions et garanties exceptionnellement avantageuses pour les exploitants d'éoliennes
- 4) Des conséquences catastrophiques immédiates pour les riverains et l'économie locale
- 5) Des conséquences sociales et sanitaires graves
- 6) Une législation assouplie pour faciliter l'implantation des éoliennes.
- 7) Des risques à long terme pour la collectivité et l'environnement
- 8) Le paysage, un patrimoine commun à protéger des intérêts privés des promoteurs
- 9) Des coûts qui explosent pour les consommateurs!...

1) Le mensonge sur l'efficacité et la nécessité des éoliennes :

_ Pas de vent, pas de courant!...La production éolienne, essentiellement intermittente, peut stagner proche de 0% et passer à plus de 16% de la consommation. **La production moyenne se situe seulement à 3,8% de la consommation. (Source RTE)**

Taux de couverture de la consommation par la production éolienne



La raison: un facteur de charge faible. Le facteur de charge moyen mensuel de l'éolien en France pour la période allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 est de 22 % (Source RTE)

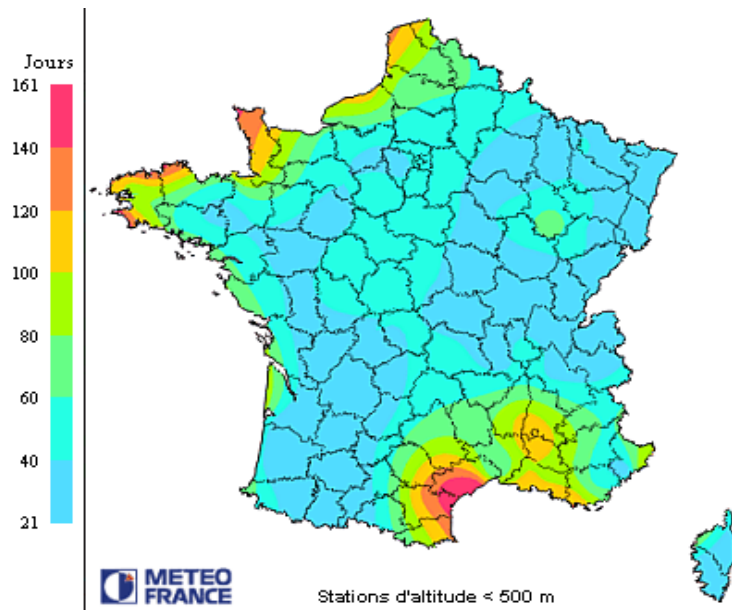
(Facteur de charge = le ratio entre l'énergie produite par l'éolien sur une période donnée et l'énergie qui aurait pu être produite durant cette période si les éoliennes avaient constamment fonctionné à puissance maximale)

Circonstance aggravante sur notre territoire peu venté, le facteur de charge se situe plutôt entre 18 et 20%

Sur l'échelle des vents notre département se situe au niveau 2 sur 7, avec une moyenne de 50 jours de vent par an, dont l'intensité est essentiellement variable. (Source France Météo voir carte des vents ci-dessous)).

La région Centre fait partie des 5 régions qui ont le plus grand nombre d'éoliennes installées. Elle produit, toutes sources confondues, plus du double de sa consommation (source RTE).

Selon la loi de Joule le transport d'électricité sur des longues distances génère des pertes en ligne importantes.



Carte des vents météo France

L'éolien permettrait de réduire la part du nucléaire : pour une production égale à celle de la centrale d'Avoine, il faudrait un « parc » de 45 km de côté... où trouver cet espace ? Resterait l'intermittence ... à compenser ...

Le "nombre de foyers alimentés" annoncé est surestimé de 600% par deux procédés:

- 1) la consommation moyenne des foyers est sous-estimée par la non prise en compte du chauffage électrique qui représente 62% de la facture des ménages (*source EDF*)
- 2) la non prise en compte de la consommation des commerces, services, administrations, industries au service des foyers, alors que ces secteurs représentent près des 2/3 de la consommation électrique française.

2) Le mensonge sur l'efficacité dans la lutte contre le CO² :

L'éolien ne produirait pas de CO²!

L'intermittence des vents impose le recours à des centrales à flamme émettant du CO₂.

L'Allemagne que l'on nous donne en exemple pour sa transition énergétique a produit en 2014 pas loin de 350 millions de tonnes de CO² avec son parc de production d'électricité, pour 19 millions pour le parc français. (*Source bilan RTE 2014*).

La production d'électricité en Allemagne est dominée par les énergies fossiles (52% en 2015) pour 30% d'énergie renouvelables dont 13% d'éolien et 6% de photovoltaïque, deux énergies intermittentes qui sont responsables des

émissions de CO² et de particules fines, qui selon les vents inondent les pays riverains !... (source SFEN janvier 2016)

3) Des conditions et garanties exceptionnellement avantageuses pour les exploitants d'éoliennes (qui bénéficient d'un contrat d'achat au 31/12/16, ou pour les installations nouvelles pour lesquelles une demande complète de contrat mentionnée à l'article 4 est déposée avant le 31 décembre 2016)

C'est le cas de Volkswind. (Des conditions nouvelles sont en cours de finalisation pour les projets à venir, à partir du 1er janvier 2017).

_ Garantie d'achat de l'électricité produite quelle que soit la demande effective du marché intérieur.

_ Prix de rachat du kWh au triple de celui du marché de gros européen **(90€/MWh d'euros contre 30€/MWh)**

_ De son côté, EDF est obligé de vendre aux électro-intensifs (entreprises grosses consommatrices d'électricité) à 42 €/MWh, et aux entreprises locales de distribution, à environ 35 €/MWh.

_ Pour 2015, les calculs de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) conduisent à un prix de marché moyen pondéré de 44,74 €/MWh ». (Source IFRAP 27/4/15)

_ Le dernier WE de Pâques le prix du MW/h est tombé à 9, 44€ sur le marché Spot, EDF a dû brader la production éolienne qu'elle avait achetée forcée et contrainte à 90€. **Perte enregistrée 24 millions €.**

LA CSPE (contribution au service public de l'électricité) payée par les ménages est là pour éponger ces pertes et garantir des revenus plus que confortables à des investisseurs privés

4) Des conséquences catastrophiques immédiates pour les riverains et l'économie locale:

L'implantation d'éoliennes génère des indemnités versées par les promoteurs aux collectivités locales et aux agriculteurs qui ont signé des baux.

C'est tentant en période de disette !.....

Mais les effets pervers, les pertes induites immédiates, les risques financiers futurs doivent être pris en compte

Aucune énergie renouvelable ne suscite autant de rejet et de polémiques. Pourquoi?..

Les Biens des riverains : les propriétés proches d'un parc éolien ou en co-visibilité perdent une partie de leur valeur ou deviennent invendables. Ce fait nié ou minimisé par les promoteurs est reconnu et a été confirmé par de nombreux jugements: Angers avril 2009, Rennes septembre 2007.....

Le tourisme : Le tourisme vert signifie calme, paysage authentique, nuit sans pollution lumineuse....

L'implantation d'éoliennes c'est:

_ l'intrusion du gigantisme industriel qui écrase tout dans la sérénité de nos paysages,

_ c'est le bruit des pales, irrégulier et qui se répercute en fonction de la topographie,

_ c'est une pollution lumineuse la nuit,

_ c'est le risque sanitaire des infrasons (irritabilité, tachycardie, insomnie, acouphènes...) ce sont les troubles liés à l'effet stroboscopique des pales qui tournent dans un paysage immobile et imprègne la rétine. Effets dénoncés par de nombreuses études internationales.....

Adieu touristes!

L'artisanat : on note dans les zones d'implantation d'éoliennes **une perte de l'activité artisanale** : les propriétaires des maisons dévalorisées par la proximité du parc éolien n'investissent plus dans l'amélioration de leur habitat.

L'immobilier : le **marché immobilier est en perte de vitesse** ainsi que les revenus générés par les taxes pour les collectivités locales.

Les revenus fiscaux : outre la baisse des taxes sur les transactions immobilières, les riverains sont en droit de demander un **réajustement de leur imposition foncière** (article 1517 du CGI), compte tenu de la dépréciation de leurs biens immobiliers.

Et enfin, selon l'article 1609 quinquies du CGI, la commune ou la CC qui héberge les éoliennes peut être amenée à **indemniser les communes limitrophes victimes des nuisances!**...

5) Des conséquences sociales et sanitaires graves:

Conséquences sociales:

_ Les riverains ont **le sentiment d'être volés et trahis**, parce que le paysage est indissociable de notre identité.

La zizanie s'installe, parce que il y a tout à coup ceux qui profitent en louant leurs terres, et les autres qui subissent et voient leurs biens dévalorisés.

Les séquelles sont profondes et durables. Voir le témoignage de l'abbé Roze sur les premiers parcs en Auvergne (Mercoeur Ally) et le reportage d'Armel Joubert des Ouches: « l'énergie éolienne: la grande escroquerie »

Conséquences sanitaires :

Preuves expérimentales biologiques et témoignages concordent et démontrent le risque sanitaire avéré des infrasons générés par les éoliennes.

Maux de tête, insomnies, risque d'arrêt cardiaque, irritabilité, acouphènes, anxiété, perte de concentration, difficultés d'apprentissage chez l'enfant... Des symptômes qui peuvent être ressentis jusqu'à 10kms des éoliennes.

Neil Kelly pour la NASA et l'US department of Energy, Moller et Pedersen de l'université d'Aalborg en 2011** démontrent que l'importance des basses fréquences et infrasons ne cesse de s'accroître avec l'augmentation de la puissance des machines.

Des études plus récentes encore de Malcom Swinbanks, Richard James, Allan Hedge, ou l'enquête des Dr. Nissenbaum et Hanning aux Etats Unis dans l'Etat du Maine en 2013 ...etc confirment les faits.

** A noter que c'est cette même année que l'arrêté du 26 août 2011 supprime, en France, le contrôle de toutes basses fréquences pour les éoliennes tandis qu'il reste obligatoire à partir de 125Hz dans le code de santé publique : art. 1334 34.).

6) Une législation assouplie pour faciliter l'implantation des éoliennes:

L'autorisation unique: une seule autorisation pour l'ensemble des décisions requises pour la réalisation des installations, l'autorisation d'exploiter au titre des ICPE jusqu'à l'éventuelle dérogation à la protection des espèces protégées, en passant par le permis de construire, l'autorisation de défrichement ou encore les autorisations au titre du code de l'énergie.....

Modification sans permis de construire: Octobre 2016, J V Placé secrétaire d'état chargé de la réforme de l'état, a annoncé la publication d'un décret concernant la suppression des demandes de permis de construire préalables pour « moderniser » les éoliennes existantes. Cette mesure, lorsqu'elle sera publiée officiellement, permettra aux promoteurs éoliens d'augmenter la puissance et la hauteur des éoliennes industrielles, c'est-à-dire de les faire passer de 100 m à 200 m de haut par exemple, **sans pratiquement aucune barrière de protection légale pour les riverains.**

Réduction du délai recours des tiers contre l'autorisation unique de certaines installations énergétiques (parcs éoliens) :

Jusqu'en 2010 : délai de 4 ans pour une autorisation d'une ICPE (installation

classée pour l'environnement) ; après 2010 : 1an ; puis 6 mois, 4 mois et enfin 2 mois.

Participation des représentants des exploitants de production d'électricité éolienne à la commission départementale de la nature et des paysages.

Des décisions révélatrices du poids du lobby des nouvelles fortunes industrielles privées construites sur l'économie du vent !....

7) Des risques à long terme pour la collectivité et l'environnement:

La question du démantèlement des éoliennes:

_ Les promoteurs revendent à des investisseurs les parcs éoliens, et ne seront plus propriétaires dans 15 ou 20 ans.

_ La loi prévoit une provision de 50 000€ pour le démantèlement. Le coût réel se situe entre 150 000€ et 200 000€ du MW, sans toucher au socle de béton enfoui dans le sol: *environ 750 m³ (1.100 tonnes) ferrailé (40 tonnes d'acier) enterré et quasiment indestructible !.*

_ Que se passera-t-il si le propriétaire fait défaut lorsque les éoliennes seront en bout de course?...

_ Le démantèlement reviendra à la charge du propriétaire ou de la commune en cas de carence de ce dernier.

Triple peine pour les ménages contraints d'assumer le coût élevé de l'électricité, le coût du démantèlement, et qui auront subi une dépréciation de leur biens immobiliers.

8) Le paysage, un patrimoine commun à protéger des intérêts privés des promoteurs:

Cet impératif doit être appréhendé au regard de **la Convention Européenne du Paysage de Florence (Octobre 2000) entrée en vigueur le 1er mars 2004.** Cette convention affirme que le paysage, qu'il soit remarquable ou quotidien, urbain ou rural, n'est pas susceptible d'appropriation privée.

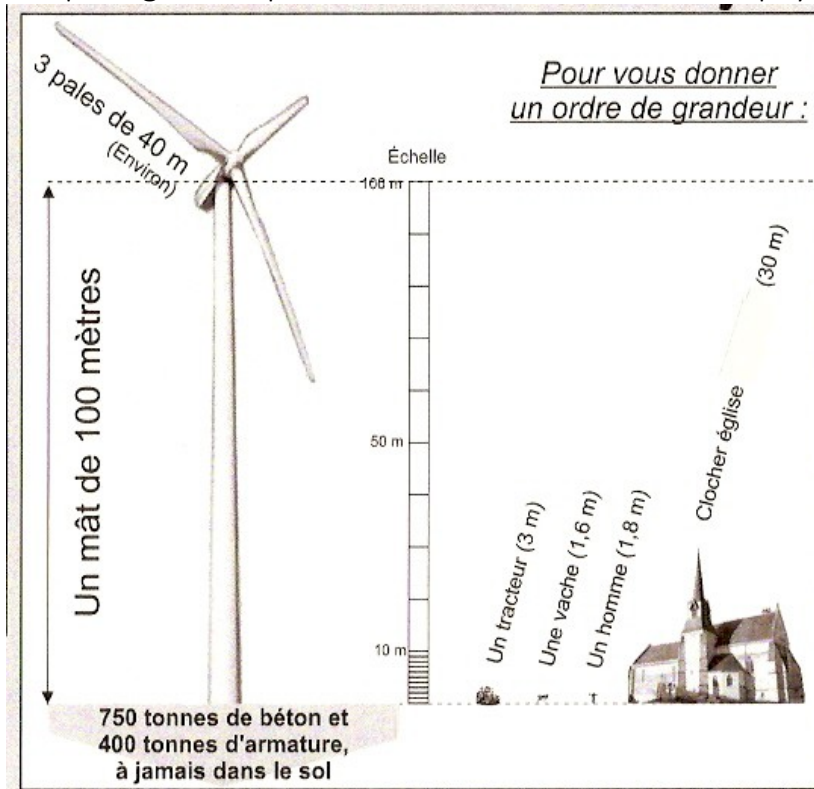
_ La richesse de notre territoire c'est son patrimoine naturel et construit. Ce qui fait son attractivité.

_ Ce patrimoine a bénéficié d'investissements pour le valoriser et développer le tourisme.

_ Il y a aujourd'hui une course au gigantisme et beaucoup de projets récents prévoient des engins de 160m.

_ Le paysage alentour est écrasé et dominé. Aucun aménagement paysagé ne peut minimiser cet impact.

Ce que signifie la présence d'une éolienne dans le paysage:



9) Des coûts qui explosent pour les consommateurs!...

La hausse de la facture d'électricité TTC entre août 2006 et janvier 2016 est comprise entre 37% et 42% pour une famille de 4 personnes, selon qu'elle se chauffe ou non à l'électricité. (*source Capital, données CRE: Commission de Régulation de l'Énergie*).

Bien loin de l'inflation qui devrait se situer autour de 13% (*INSEE*) pour cette période

« Les charges liées aux énergies vertes vont continuer de progresser : de 4 milliards en 2015, elles devraient doubler à 8 milliards en 2025, selon un rapport de la (CRE) daté de 2014. En premier lieu, cela est dû au fait que les propriétaires d'énergies vertes continuent de profiter des prix d'achat conclus au moment de la signature du contrat, pour des périodes allant de 15 à 20 ans. »

« La CSPE, qui se situe aujourd'hui à 22,50€/MWh, devrait donc continuer de progresser pour atteindre 30€/MWh en 2025, selon une prévision de la CRE

10) Le marketing du crowdfunding ou financement participatif. Ethique?...les risques inhérents :

Ethique du crowdfunding:

_ Le financement participatif est une nouvelle technique pour augmenter l'acceptabilité des parcs éoliens, grâce à la promesse d'un rendement élevé (6% ou 7%) sur les sommes investies dans un projet éolien.

_ Quelle éthique dans cette démarche, alors que le paysage est confisqué et détruit au profit d'intérêts particuliers, à commencer par le promoteur?... alors que la valeur des biens des riverains est amputée, et qu'ils sont exposés à des risques sanitaires avérés?.....

L'appât du gain sert à faire taire les consciences, à étouffer les craintes d'un environnement fortement dégradé.

_ La réalité est parfois bien décevante, les rendements ne sont pas au RV ou pire encore:

- *Enquête : des milliers de personnes flouées après un placement dans les énergies renouvelables_ FRANCE 2 Francetv info publié le 21/01/2016 | 14:15*
- *Une poignée d'investisseur intente une action contre Degroof Petercam 31/12/2015*
- *En Allemagne 75 000 épargnants viennent d'être impactés par la faillite du promoteur Prokon (janvier 2014)*

Conclusion

A la lumière de ces constats, pourquoi favoriser l'implantation d'éoliennes?...

Importées de Chine, d'Allemagne, du Danemark... elles créent très peu d'emplois et contribuent au déficit de notre balance commerciale.

Plutôt favoriser des solutions bénéfiques pour l'économie locale: (Source étude McKinsey sur la transition énergétique, « Notre planète info » 21/5/16)
« Concernant les dépenses par tonne de CO2 évitée, les mesures de loin les plus rentables n'étaient pas celles touchant au développement des énergies renouvelables ou à la modernisation des centrales à charbon mais celles concernant le reboisement, la protection des forêts, l'isolation des bâtiments et l'efficacité énergétique, notamment dans les transports. »

Plutôt investir dans la recherche pour favoriser des solutions plus performantes et moins dégradantes pour l'économie de nos territoires et les conditions de vie de leurs habitants